

Propriétaires des maisons 18 et 16 rue du Général Durrieu (jadis rue de Pavie, rue Neuve)

Maison 18 rue du Général Durrieu

Maison A sur le schéma des Bénédictins (Archives départementales des Landes H 41)

20 février 1503 : investiture par le syndic des Bénédictins à Bertranne de Montagnac

25 septembre 1562 : vente par Bertranne de Montagnac à Eustache de Borrit

3 février 1740 : Christophe de Borrit, seigneur de Saint-Germain (confrontation au levant de la maison de Barbotan)

8 août 1822 : Duclos (confrontation au levant de la maison de Barbotan)

XIX^{ème} siècle : famille de Coudroy (oncle des Portets)

30 juin 1911 : décès d'Augustine Louise de Morancy, veuve de Marc Alexis Antoine de Portets

29 décembre 1911 : attribution à sa fille Marie Ursule Pauline Lucie de Portets veuve de François Albert de Cazaunau, propriétaire rentière demeurant à Ste-Marie de Gosse (Lalanne notaire à St-Sever)

10 janvier 1917 : vente par Mme de Cazaunau à l'abbé Laurent Pommiés archiprêtre de Saint-Sever (Desbordes, notaire à Tartas)

6 et 11 novembre 1935 : vente par l'abbé Pommiés à la Société Civile Immobilière de St-Sever (Capdeville, notaire à St-Sever)

17 septembre 1953 : vente par la Société Civile Immobilière à René et Léo Crabos, industriels à St-Sever représentant la firme « Abel Crabos et fils », de la maison Coudroy, à l'exception d'une fraction du rez-de-chaussée constituant l'angle sud-est, la Société ne possédant aucune ressource pour effectuer des réparations devenues urgentes. Prix de la vente : 900 000 francs (Capdeville notaire, archives paroissiales).

Maisons 16 rue du Général Durrieu

Maison B sur le schéma des Bénédictins (Archives départementales des Landes H 41)

Maison dite « Maison vieille » payant 9 liards et demi de rente à l'Abbaye

1539 et 1542 : Meste Pès d'Artiguenave (lièves de l'Abbaye)

Avant 1567 : Jean d'Artiguenave, son fils

30 mai 1567 : vente par Jeanne d'Artiguenave à Jean de Laffeourère (sous pacte de rachat ou retrait lignager ?)

12 décembre 1570 : vente par Jeanne d'Artiguenave à Jacques de Tuquoy (de Marsan notaire à St-Sever)

Maison C sur le schéma des Bénédictins (Archives départementales des Landes H 41)

Maison dite « Maison neuve d'Artiguenave » payant 9 ardis de rente à l'Abbaye

20 février 1503 : investiture par le syndic des Bénédictins à Jean de Montagnac et Bernard Dieuzeide

20 janvier 1507 : investiture à Bernard de Montagnac qui a acheté la moitié de la maison et à Pès de Lespiau qui a acheté l'autre moitié

1539 : Pès de Lespiau possède toute la maison (lièves de l'Abbaye)

1542 : d'Artiguenave (lièves de l'Abbaye)

6 mai 1561 : vente par Jean d'Artiguenave à Jacques de Tuquoy (Peyruquéou notaire à St-Sever)

Les deux maisons B et C réunies formant le 16 rue du Général Durrieu

Les Tuquoy-Pichard

- 1570 : réunion des 2 maisons par Jacques de Tuquoy, Lieutenant général au siège de Saint-Sever ; époux d'Anne de Lavie (contrat de mariage du 11 novembre 1546 à Sault-de-Navailles ; Baron de CAUNA, *Armorial des Landes*, tome 1, Bordeaux, Dupuy, p. 342) ; mort en août 1578 à Saint-Sever.

- Sever de Tuquoy, son fils, baptisé à St-Sever le 15 mai 1563, étudiant à Bordeaux et à Toulouse, avocat du roi au siège de St-Sever en 1590 (Baron de CAUNA, *Armorial des Landes*, tome 1, Bordeaux, Dupuy, p. 344-346). Epoux de Quiteyre d'Embidonnes. Mort avant 1612-1614.
- Jean-Jacques de Tuquoy, son fils, avocat du roi au siège de St-Sever, marié par contrat du 7 février 1623 avec demoiselle Jehanne de Sosciondo, de Bordeaux qui reçoit en dot 2 maisons à Bordeaux. Il est vivant en 1650 (Baron de CAUNA, *Armorial des Landes*, tome 1, Bordeaux, Dupuy, p. 346-347). Il favorisa l'introduction de la réforme mauriste à St-Sever (DU BUISSON, *Historiae monasterii S Severi*, livre VII, p. 225)
- Jean-Jacques de Tuquoy, son fils, avocat du roi au siège de St-Sever, marié par contrat du 9 juillet 1650 avec Isabeau d'Estoupignan, de Mugron, qui reçoit en dot la seigneurie de Tingon en Mugron, l'époux recevant la caverie du Puts en Montaut. Quand il teste le 10 septembre 1689 dans sa maison du Puts, il est écuyer, baron de Montaut, Tingon, le Puts et partie de Sainte-Croix (Baron de CAUNA, *Armorial des Landes*, tome 1, Bordeaux, Dupuy, p. 348-350). Sa femme Isabeau d'Estoupignan morte vers février 1713 ?

Le 27 août 1667, il dénombre pour la caverie de Tingon « où paraissent encore les fondemens des tours et murailles du chasteau démoli par l'ordre de Henri quatriesme » avec justice moyenne et basse.

Le 30 juin 1684, il dénombre la seigneurie de Montaut : nomination des officiers « qui tiennent les audiences dans la halle qui est dans le bourg de Montaut, lieu destiné à cela, où, par sa permission, se tiennent les marchés et foires ; les fossés qui appartiennent conjointement avec le coseigneur, de même que les tours ou donjons qui sont aux entrées et issues dudit bourg pour y mettre les prisonniers » ; moulin banal ; 4 liards par arpent dans toute la seigneurie. (*Inventaire des archives antérieures à 1790, Gironde, série C*, 1893, p. 417)

Le 3 mars 1685, M. de Tuquoy déclare ces maisons de la rue de Pavie en franc-alleu (Méricamp notaire à St-Sever)

- Jean-Christophe de Tuquoy, son fils, baptisé à 3 ans à St-Sever le 27 février 1656, héritier de son père par testament du 10 septembre 1689, seigneur de Montaut, Puts et autres lieux. Marié par contrat du 9 mars 1702 à Jeanne d'Abbadie d'Oroignen, sœur d'un président à mortier du Parlement de Navarre (*Revue de Béarn*, 1887, p. 133). Sa veuve voit ses biens saisis et attribués aux enchères à Bordeaux le 13 août 1735, à son neveu Pierre de Pichard pour 44 000 livres (Baron de CAUNA, *Armorial des Landes*, tome 1, Bordeaux, Dupuy, p. 364-366)
- Pierre de Pichard, baron de Saucats et Le Barp, seigneur de Montaut et des caveries de Tingon et Le Puts et de la maison noble de La Grave, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, habitant en son hôtel de Bordeaux, rue du Mirail, fils de noble Gabriel de Pichard, écuyer, seigneur de la maison noble de La Grave, majeur de 30 ans, habitant de Bordeaux, uni par contrat du 14 avril 1703 à demoiselle Jeanne de Tuquoy, majeure de 25 ans, pensionnaire à Sainte-Ursule de Bordeaux, fille de défunt Jean-Jacques de Tuquoy, écuyer, et de dame Isabeau de Tingon, après deux actes respectueux à la mère de la future (Baron de CAUNA, *Armorial des Landes*, tome 1, Bordeaux, Dupuy, p. 339-340). Pierre de Pichard épouse le 23 septembre 1732 Anne Combabessouze, d'une famille de parlementaires bordelais. Il mourra en 1746 laissant à son fils Nicolas Pierre ses titres et ses charges. En 1758, le fils est en conflit avec son voisin Montesquieu qui veut faire supprimer le marché de Saucats, Saucats étant mitoyen de La Brède. Président à mortier au Parlement de Bordeaux, propriétaire de Château Lafitte et de Lafaurie Peyraguey, surnommé « le grand vigneron », Nicolas Pierre de Pichard mourra sur l'échafaud le 12 messidor an II (30 juin 1794) après sa condamnation à Paris.

L'acte de vente de 1740 désigne les maisons sous le nom de « Tuquoy et Pimbo », du nom de l'abbaye en Tursan : depuis 1631, la collégiale était l'apanage des cadets de cette famille. Christophe I de 1631 à 1669 ;

Christophe II élu seigneur abbé de Pimbo par le Chapitre en 1669 et démissionnaire en 1704 ; Christophe III de Tuquoy, à partir de 1704.

Celui qui est désigné comme Christophe II est le frère de Jean-Jacques II de Tuquoy. Il achète le 14 septembre 1682 le domaine viticole Peyraguey en Sauternes qu'il transfère le 23 juin 1709 à sa nièce Jeanne de Tuquoy qui à son tour le transmet quelques jours plus tard le 29 juin 1709 à son fils Pierre de Pichard, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux ; Nicolas Pierre améliorera considérablement le domaine ; site du domaine Lafaurie Peyraguey : <https://www.lafauriepeyragueylalique.com/wp-content/uploads/2018/12/FR-Dossier-de-presse-histoire-Lafaurie-Peyraguey-1.pdf>

Christophe de Tuquoy dénombre le 11 février 1710 pour la seigneurie de Montaut qu'il a acquise d'Antoine de Lalande Lamothe, seigneur de Labatut devant Saint-Jean notaire à Dax le 14 octobre 1703 avec les restes du château incendié par Montgomery (*Inventaire des archives antérieures à 1790, Gironde, série C*, 1893, p. 418)

L'abbé Christophe de Tuquoy teste le 1^{er} octobre 1710 (Girard notaire à St-Sever cité dans AD Landes 3 E 14/22).

Les Barbotan

3 février 1740 : vente par Pierre de Pichard à Jacques de Barbotan, chevalier, seigneur de Mormés, Barbotan et autres lieux, de deux maisons joignant ensemble, appelées communément de Tuquoy et de Pimbo, situées rue de Pavie autrement rue Neuve, consistant en deux corps de logis, galeries, basse-cour, écuries, pour 6000 livres (contrat Destouet notaire à St-Sever ; AD Landes 3 E 15/22-2)

Généalogie des Barbotan dans Baron de CAUNA, *Armorial des Landes*, Bordeaux, Dupuy, 1869, tome 3, p. 55-57

- Jacques de Barbotan, seigneur de Barbotan, Mormés, Carritz (en Ousse) et Meignos, né vers 1685, mort après le 16 mai 1775 (testament), marié par contrat du 23 février 1715 avec Louise Françoise de Lartigue baptisée à St-Sever le 1^{er} octobre 1696, décédée après 1752.
- Clair **Joseph** de Barbotan, seigneur de Barbotan et Carritz, né à Mormés le 1^{er} juillet 1719, mort à Paris le 1^{er} avril 1794 ([http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/12454](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/12454)).

Epoux à Saint-Sever le 22 avril 1743 de Marie Anne d'Arcet (1725-1759). Maréchal de camp.

Il habite régulièrement à Saint-Sever où naissent ses enfants (1747 ; 1749 ; 1754)

Il est estimé de Garrellon, maître en chirurgie, dans ses *Essais physio-pathologiques, sur la nature, les propriétés et les effets tant des bains, des boues de Barbotan...* (1757) qui écrit : « M. de Barbotan, dont la noblesse le cède peu à celle des plus anciennes Maisons, joint à cette qualité toutes celles du plus honnête, du plus poli et du plus humain gentilhomme : il est à tous toujours le même : le voir une fois, c'est l'avoir toujours fréquenté. » (*Revue de Gascogne*, 1885, p. 196)

Le docteur Antoine Dufau critique sa gestion des bains de Barbotan dans ses *Recherches sur les eaux de Barbotan* (1785). DELPONT, *Mont-de-Marsan, la fortune d'un chef-lieu*, Borda, 2017, p. 23 et L'établissement thermal de Barbotan à la fin du XVIII^{ème} siècle, *Revue de Gascogne*, 1937, p. 93-94. « Je crois infiniment de connaissances à M. de Barbotan mais je doute beaucoup qu'il aye celles propres à diriger des douches... »

Député de la noblesse des Lannes aux Etats-Généraux, il démissionne en 1791 et se retire sur ses terres gersoises. « Son petit-fils émigré ayant commandé une compagnie de l'armée des Princes, il fut arrêté puis acquitté par le jury du Gers. Mécontent de ce jugement, Dartigoeyte le dénonça à la Convention. Il fut alors traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, condamné à mort et exécuté place de la Révolution. Son fils Jean-Marie de Barbotan (né le 26 septembre 1747 à St-Sever) fut arrêté avec lui en 1793 et enfermé à l'archevêché d'Auch transformé en prison. Voulant s'évader, le fils sauta

par une fenêtre, se blessa grièvement et mourut deux heures plus tard (Ph. SOUSSIEUX, *Dictionnaire historique des Landes*, 2012, p. 67 et *Revue de Gascogne*, 1889, p. 391-400 qui donne toutes les pièces des procès)

« Le citoyen Jean-Marie Barbotan, âgé de 48 à 50 ans, est décédé dans la maison de réclusion du ci-devant évêché à suite {sic} d'une chute par une fenêtre de ladite maison, comme il conste par notre procès-verbal de ce jour. Ce 12 d'août, à 3 heures après-midi, 1793. »

Il avait épousé, le 6 avril 1769, Marie-Angélique de Noé, fille de Jacques Roger, marquis de Noé, et de dame Jacqueline-Marguerite Laphanel de La Junquière. Jean-Marie de Barbotan, ayant à faire ses preuves de noblesse au cabinet des ordres du Roi, au mois de mai 1780, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté et de la suivre à la chasse, fit remonter son premier degré généalogique à noble Vidau de Barbotan né en 1280.

Il habitait St-Sever (naissance de son fils en 1771) et Mormés (naissance de ses autres enfants en 1778 et 1780)

Tous les biens de la maison de Barbotan furent confisqués, et le 22 ventôse an II, la nation procéda à la vente de 22 métairies et maisons de maître appartenant à cette famille. » (Revue de Gascogne, 1877, p. 189-190). St-Sever semble avoir échappé à la vente : l'immeuble sert de maison de réclusion pour les suspects puis de maison d'éducation pour les filles (location par la commune du 16 prairial an XII).

- Clair Joseph dit Louis, Comte de Barbotan, fils de Jean-Marie et de Marie Angélique de Noé, né à St-Sever le 24 juillet 1771. Officier de cavalerie dans l'armée des Princes, il est à Berguen près de Mayence le 1^{er} juin 1792. Marié le 25 août 1803 à Pau avec Angélique Justine d'Abbadie d'Arboucave. Mort vers 1848.

"Ce jeune homme est le Cte de Barbotan, neveu du Cte de Noé, qui luy est mon cousin germain, c'est un neveu de l'évêque de Lescar avec qui vous avez vécu à St Sebastian, je crois. Le jeune Cte de Barbotan est aussy intéressant pour son caractère, qu'il l'est par sa figure. Je vous recommande, mon cher cousin, de luy rendre tous les services, qui seront en votre pouvoir, concernant le pays que vous habitez, et y ayant des amis que votre longue résidence vous y a acquis". Lettre de Jean Pantaléon Cte de Butler à Charles Denys de Bonnaventure, Londres, le 30 juillet 1796. Arch. V. Pauchet.

Les Ursulines

- 6 août 1822 : vente par Clair Joseph Louis de Barbotan, domicilié à Maslacq, à dame Marie Anne Viarnés dite l'Assomption, religieuse ursuline, de la maison de Barbotan, rue Neuve à Saint-Sever pour 16 000 francs (contrat Lamothe, notaire à St-Sever, AD des Landes 3 E 42/29).
- 7 octobre 1826 : donation par Sœur Viarnés à la communauté des Ursulines (Lamothe notaire)
- 16 mars 1907 : l'immeuble confisqué est adjugé au tribunal de St-Sever à Mlle Jehanne Clavé

Les Ursulines de St-Sever réfugiées à Zarauz après leur expulsion le 4 octobre 1904, rentrent en France et se fixent à Bayonne (Largenté) en 1920 à l'initiative de leur ancien aumônier devenu évêque de Bayonne, Mgr Gieure. Il est alors évident qu'elles ne reviendront plus jamais à St-Sever.

- 24 juillet 1923 : vente par Mlle Clavé, habitant Lourdes, à Louis Lafaurie (Capdeville notaire)
- 27 septembre 1928 : vente par les héritiers Lafaurie à Romain dit Abel Crabos (Capdeville notaire) à l'exception des jardins du couvent, demeurés dépendances de la maison Lafaurie (Lemosy d'Orel, du Pont)

Origine de propriété dans l'acte du 27/09/1928 3 E 71/39 AD des Landes